Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260209-2026D06-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf février,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : lundi 2 février 2026

Conseillers en exercice : 24 - Conseillers présents : 15 - Votants : 15

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BRÛLÉ Karine - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Gérard - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

Secrétaire de séance : M. MORICET Xavier

Délibération n°2026D06 : CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN - Adhésion de la collectivité au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

Monsieur Le maire informe le conseil municipal de la nécessité pour la commune de se faire accompagner par le service du Centre de Gestion du Morbihan pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal :

- **De confier par convention (au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan) le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention (Ci-annexée) et toute pièce s'y rapportant,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Confie** par convention (au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan) le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi
- **Autorise** le Maire à signer la convention (Ci-annexée) et toute pièce s'y rapportant,
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Guy DAVID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.